



CDB

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

le 22 mai 2007
Journée internationale de la
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Intervention du

**Docteur Ahmed Djoghlaf, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, à la
réunion du Groupe de travail sur l'environnement et le développement durable de la
Conférence des élus de Montréal
Montréal, 28 août 2007**

Mesdames et Messieurs,

L'été 2007 qui s'achève a été marqué par des phénomènes météorologiques extrêmes avec des précipitations exceptionnelles d'une part et des canicules d'autre part. Aucun continent n'a été épargné par ces dérèglements du climat aux conséquences humaines, environnementales et financières ravageuses:

- En Europe, les 132 foyers de feu qui ravagent la Grèce ont entraîné la mort de plus de 37 personnes.
- L'Angleterre et le pays de Galles, à l'inverse, a connu des précipitations impressionnantes les plus fortes depuis le début du relèvement météorologique en 1766.
- En Allemagne, cet été, les pluies ont été les plus abondantes depuis 1901.
- En Asie, l'Inde a connu des températures atteignant 50°C en mai dernier, suivie d'une mousson d'une exceptionnelle ampleur qui a entraîné la mort de milliers de personnes et de millions de déplacés.
- Le sultanat d'Oman a subi le 6 juin dernier le premier cyclone de son histoire.
- En Afrique, alors que des pluies persistantes ont entraîné en février dernier l'évacuation de 121,000 personnes au Mozambique, Johannesburg a enregistré cet été d'importantes chutes de neige.
- En Amérique Latine, Buenos Aires a connu une vague de froid et une baisse de température de moins 22°C, ce qui a entraîné des précipitations de neiges. Il en a été de même au Chili.

Le dérèglement climatique contribue à la perte de la diversité biologique. Les résultats de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire continuent de résonner comme une véritable sonnette d'alarme. Les pressions exercées du fait des activités humaines sur les fonctions naturelles de la planète ont atteint un tel degré que les capacités des écosystèmes à répondre aux besoins des générations futures sont désormais sérieusement, et peut-être irréversiblement, compromises. Les changements anthropiques sur les fonctions naturelles de notre planète n'ont jamais été, depuis l'apparition de l'homme sur terre, aussi destructeurs que durant le demi-siècle écoulé, entraînant ainsi une extinction inégalée de la biodiversité sur terre.

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dont le premier volume a été rendu public à Paris en février dernier, a démontré qu'entre 20 et 30 % des espèces animales et végétales risquent de disparaître avant la fin du siècle en cours. Le rapport a confirmé que le



Programme des Nations Unies
pour l'Environnement

413, rue Saint-Jacques Ouest, Suite 800
Montréal, QC H2Y 1N9, Canada

Tél.: +1 514 288 2220
Fax: +1 514 288 6588

www.cbd.int
secretariat@cbd.int

changement climatique, tout comme l’emménagement du territoire, font partie des causes de la perte de la diversité biologique.

Le rapport des Nations unies sur les Perspectives démographiques mondiales démontre que la population mondiale atteindra 9.2 milliards d’habitants en 2050 et qu’une telle augmentation interviendra dans les pays en voie de développement. Chaque année, plus de 50 millions de personnes, soit l’équivalent de la population de l’Espagne et le Portugal combinés, se rajoutent aux populations des villes du monde. En 1820, Londres était la première ville du monde à abriter plus de un million d’habitants, faisant partie d’une liste de 16 autres villes en 1900. Aujourd’hui, cette liste comprend 411 villes. La population mondiale a atteint 3.2 milliards, soit le quadruple depuis 1950. En 1950, seulement deux villes, New York et Tokyo, abritaient une population de plus de 10 millions. Aujourd’hui, il existe 20 mégapoles et, à l’exception de New York et Tokyo, ils se situent tous dans des pays en voie de développement. En 2030, quatre des cinq résidents urbains du monde vivront dans les pays en voie de développement. L’année 2007 a marqué un changement de paradigme; pour la première fois dans son histoire, la population urbaine dépassera la population rurale. Pour marquer une telle étape importante, le Secrétariat a organisé avec les maires de Curitiba et Montréal une réunion sur les villes et la biodiversité en mars dernier. Les représentants de 34 mairies, y compris Montréal, se sont réunis pour la première fois dans l’histoire de la Convention pour se pencher sur la contribution des villes à la mise en œuvre de la Convention. La Déclaration de Curitiba sur les villes et la biodiversité, qui sera présentée à la neuvième réunion de la Conférence des parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique à Bonn en mai 2008, a ouvert la voie à l’intégration des trois objectifs de la Convention en milieux urbains au moment même où l’humanité est devenue désormais majoritairement citadine et le sera de plus en plus à l’avenir. En adoptant cette déclaration, les 34 villes se sont engagées de contribuer à la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention¹, et collaborer à la réalisation de l’objectif de 2010 relatif à la diversité biologique². Les représentants se sont donc engagés à sensibiliser le public à travers la Journée internationale de la diversité biologique, célébrée le 22 mai de chaque année, et l’Année internationale de la diversité biologique, déclarée par la communauté internationale pour l’an 2010.

Le 22 mai 2007, la Convention sur la diversité biologique en partenariat avec la Ville de Montréal ont célébré au Jardin botanique la Journée internationale de la diversité biologique sous le thème « la diversité biologique et les changements climatiques », en présence d’environ 300 participants impliquant des représentants de haut niveau des autorités canadiennes fédérales, provinciales et municipales, ainsi que des représentants des corps diplomatiques accrédités à Montréal et des agences de l’Organisation des nations unies. Le Secrétariat de la Convention, installé à Montréal depuis 1996, s’enorgueillit d’avoir pu établir une relation de partenariat stratégique avec les représentants des composants de la société civile canadienne dans toute sa diversité. Dans son message adressé à la communauté internationale à l’occasion de cette Journée, le Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-moon, a appelé à la mise en œuvre renforcée, déterminée et rapide des deux Conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques, aux niveaux global, national et local. De plus, le 22 mai de l’année courante, le Secrétariat a signé un accord avec le maire de Montréal établissant une relation privilégiée entre les autorités et le Secrétariat. Les Muséums nature de Montréal font ainsi partie du consortium de sept autres organisations qui ont décidé de s’associer au

¹ Les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique sont: la conservation de la diversité biologique, l’utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques.

² L’objectif de 2010 relatif à la diversité biologique consiste à assurer, d’ici 2010, une forte réduction du rythme de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l’atténuation de la pauvreté et au profit de toute la vie sur Terre.

Secrétariat pour l'aider en la mise en œuvre de la Convention. Depuis mai 2007, un consortium comprenant 11 universités, dont la plupart se situent dans la province du Québec, a été établi dans le but de la mobilisation de la communauté scientifique à l'appui de la mise en œuvre la phase renforcée des défis multiformes de la nouvelle ère de la Convention. Dans cet esprit, en mars prochain et en collaboration avec Hydro Québec, une première réunion des entreprises se fera organisée sur le thème de la biodiversité.

Dans le cadre de cette relation privilégiée avec le pays hôte, un comité informel a été formé en juin 2007 comprenant des représentants du ministère des affaires étrangères et le ministère de l'environnement des deux gouvernements fédéral et provincial, de la ville de Montréal, du jardin botanique et de l'organisation Montréal internationale. Le comité aura pour but d'examiner les voies et moyens de la relation stratégique entre les autorités du pays hôte et le Secrétariat. Je me réjouis de ce fait de l'insigne honneur qui m'a été accordé et pouvoir m'entretenir avec le Groupe de travail sur l'environnement et le développement durable de la Conférence des élus de Montréal. Je tenais donc à remercier vivement le vice-président du comité exécutif et maire de Lachine, Monsieur Claude Dauphin, la directrice adjointe de CRÉ de Montréal, Madame Claire Dumas, et la présidente de votre comité, Madame Louise Millette, pour m'offrir cette occasion de pouvoir rejoindre votre rencontre d'aujourd'hui.

Sieur Maisonneuve avait déclaré en 1641 durant la fondation de la ville de Montréal « Ce que vous voyez n'est qu'un grain de moutarde, mais il grossira et, animé de l'esprit de foi de la religion, il croîtra et ses rameaux couvriront la terre ». Adossée au Parc du Mont Royal, l'un des plus grands parcs urbains du monde et abritant en son cœur le Jardin botanique, l'un des plus grands au monde et véritable musée de plantes dont plus de 22 000 d'entre elles proviennent des quatre coins de la planète, la ville de Montréal, son peuple et ses dirigeants, ont tenu la promesse d'une ville conçue en symbiose avec la nature et donc naturellement ouverte au reste du monde. Il est, de ce fait, de l'ordre naturel des choses, j'allais dire de l'ordre naturel montréalais, que la ville de Montréal ait été la première ville canadienne à s'occuper de la pollution de l'air. Sa première réglementation remonte à 1872. Dans la digne tradition de l'esprit de foi ancré dans la nature des pères fondateurs, Monsieur Gérald Tremblay, le maire de la ville de Montréal, à qui je dois rendre un hommage marqué, a su, avec conviction et acharnement, pérenniser les acquis environnementaux de ce fleuron des zones urbaines modernes et cultiver l'amour des montréalais pour leur ville, sa nature et son environnement. Grâce à sa politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui vise la protection de 6% du territoire terrestre de l'île, la ville de Montréal a réussi à préserver 110 hectares de milieux naturels au cours de la première année de l'application de cette politique novatrice. Les 24 actions recensées dans le Plan stratégique de développement durable de la ville de Montréal portent témoignage de l'âme naturelle de cette ville, sa population et ses dirigeants. Les 9000 arbres plantés en 2006, tout comme l'annonce de la mise sur pied dans un avenir proche de l'Institut de la biodiversité de Montréal, sont autant de marques distinctives de l'engagement de la ville de Montréal à la cause de la biodiversité. La Palme d'or des Prix internationaux pour les communautés viables, décernée en 2004, les Prix d'excellence en urbanisme, décernés en 2005 et 2006, tout comme le Prix des collectivités viables, sont venus à point nommé reconnaître et distinguer les réalisations de la ville de Montréal, ses dirigeants et sa population.

Installée à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, véritable trait d'union entre les civilisations, la ville de Montréal a été, de tout temps, le point de rencontre des nations du monde et son port a, pendant longtemps, symbolisé le point de convergence des peuples du monde venus à la rencontre des grands espaces synonymes de liberté et de prospérité. Forte de cette tradition séculaire de rencontre et d'accueil, la ville de Montréal s'est imposée aujourd'hui comme un centre international incontournable, une terre d'accueil profondément enracinée dans ses valeurs essentielles, mais résolument tournée vers

l'avenir qui ne peut être que commun et partagé par l'humanité, sans exclusion, comme l'a prédit, à juste titre, il y a de cela vingt ans, le rapport de la Commission Brundtland sur le développement durable. Il est, de ce fait, que le secrétariat de l'une des trois conventions internationales du développement durable, dites Conventions de Rio, puisse trouver tout naturellement dans la ville de Montréal son centre d'accueil et donc sa terre de prédilection. Dès son installation, il y a de cela plus de 10 ans, le Secrétariat des Nations Unies de la Convention sur la diversité biologique, que nous dénommons affectueusement la Convention de la vie sur Terre, a trouvé dans la ville de Montréal et dans son pays le Canada, dans sa population et ses dirigeants, une véritable famille d'accueil attentive à sa gestation et protectrice de son développement.

Il me plait rendre hommage à la Conférence des élus de Montréal pour sa contribution à la réalisation du développement durable et les objectifs de la Convention dans l'un des plus grands centres urbains du monde. Il me plait aussi de savoir que le Secrétariat de la Convention pourra toujours compter sur la Conférence des élus de Montréal pour matérialiser et rendre opérationnel les objectifs de la déclaration de Curitiba. Dans cette occasion, je me réjouis de l'idée de la création d'un groupe de travail entre la Conférence des élus de Montréal et le Secrétariat pour la mise en œuvre de cette déclaration. Il me plait enfin de savoir que la première réunion de ce groupe de travail se tiendra dans nos locaux, et discutera la planification d'un évènement à la marge de la neuvième Conférence des parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique.

Je vous remercie de votre aimable attention.
